



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/16797
24 octobre 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 23 OCTOBRE 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la lettre adressée le
23 octobre 1984 à M. George P. Shultz, secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique,
par M. Miguel D'Escoto Brockmann, ministre des relations extérieures du Nicaragua.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir distribuer le texte de cette
lettre en tant que document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Nicaragua auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Javier CHAMORRO MORA

Annexe

Lettre datée du 23 octobre 1984, adressée au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis par le Ministre des relations extérieures du Nicaragua

Je m'adresse à Votre Excellence à propos du manuel d'opérations psychologiques pour la guérilla établi par la Central Intelligence Agency (CIA) afin de poursuivre la guerre d'agression contre mon pays et qui prévoit la réalisation d'actes cruels et inhumains, y compris l'assassinat, en violation flagrante non seulement du droit interne des Etats-Unis, mais également des normes fondamentales du droit international qui devraient régir la conduite internationale des Etats soi-disant civilisés et respectueux des principes des Nations Unies.

Le manuel élaboré par la CIA prévoit, entre autres actions terroristes et illégales, l'engagement de criminels professionnels chargés d'assassiner, la neutralisation de fonctionnaires de l'Etat moyennant ce que le manuel appelle "l'emploi sélectif de la violence", la création de martyrs par l'incitation à des manifestations violentes au cours desquelles certains participants trouveraient la mort, et l'exécution des civils tentant de s'évader des localités qui viendraient à être occupées par des forces mercenaires au service de votre gouvernement.

Ce manuel constitue en soi une nouvelle preuve matérielle de la politique officielle de terrorisme d'Etat prônée par l'Administration des Etats-Unis contre le peuple nicaraguayen, et confirme une fois de plus la nature criminelle des activités militaires et paramilitaires que les Etats-Unis mènent contre la souveraineté et l'indépendance politiques du Nicaragua en violation flagrante de l'arrêt rendu le 10 mai dernier par la Cour internationale de Justice.

Les mesures décrites par le manuel sont en outre contraires à certaines dispositions du droit interne des Etats-Unis, par exemple au décret ("executive order") signé par le président Reagan le 4 décembre 1981, lequel interdit aux fonctionnaires des Etats-Unis de conspirer ou de prendre part à des assassinats et d'inciter d'autres personnes à entreprendre des activités interdites par ledit décret.

On remarquera que le président Reagan lui-même a reconnu lors du débat électoral tenu le 21 de ce mois que le manuel avait été envoyé pour commentaires au chef de la CIA au Nicaragua. Ce nouvel aveu, au plus haut niveau gouvernemental, vient couronner ces ingérences flagrantes du Gouvernement des Etats-Unis dans les affaires intérieures du Nicaragua, ingérences qui résultent des pressions exercées sur divers partis politiques, notamment sur les partis composant la "Coordinadora Ramico Sacasa Guerrero", afin qu'ils s'abstiennent de participer au processus électoral.

Il convient de remarquer que cette politique d'ingérence a été démasquée de la façon la plus nette par la presse américaine elle-même, dans un article de M. Philip Taubman dans le New York Times du dimanche 21 octobre; cet article cite plusieurs hauts fonctionnaires de l'Administration américaine qui affirment que le Gouvernement actuel des Etats-Unis a fait tout son possible pour éviter

qu'Arturo Cruz, représentant des partis qui constituent la "Coordinadora Ramiro Sacasa Guerrero" participe aux élections nicaraguayennes du 4 novembre prochain. Cet article prouve que la CIA a été chargée de promouvoir cette politique et a pris contact à cette fin avec des membres du Conseil supérieur de l'entreprise privée (COSEP).

On ne saurait non plus nier que cette politique de pression et de chantage visant à jeter le discrédit sur le processus électoral soit partiellement à l'origine de la dernière décision du Parti libéral indépendant tendant à s'abstenir de participer aux élections du 4 novembre prochain.

Cela étant, le Gouvernement nicaraguayen proteste de la façon la plus formelle et la plus énergique contre la poursuite du terrorisme d'Etat et des menées militaires et paramilitaires du Gouvernement des Etats-Unis contre le Nicaragua, et il exige qu'on mette fin aux pressions exercées sur les partis politiques afin de les empêcher de participer aux premières élections libres organisées au Nicaragua et qu'on respecte strictement la souveraineté et l'indépendance politique du Nicaragua conformément au droit international et à l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice.

Le Ministre des relations extérieures.

(Signé) Miguel D'ESCOTO BROCKMANN

